

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 11/09/2024

Présents : Henri Lehugeur, Audrey Durel, Siegfried Glessmer, Yvon Salles, Nathalie Douchet, Michel Bezout.

Stéphane Letouze et David Tabard excusés.

Siegfried Glessmer est désigné comme secrétaire de séance.

Début de la réunion à 20h30

Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du 10/06/2024

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Démission de Laurent De Wever

M. le Maire fait lecture de la lettre de démission de Laurent De Wever. Laurent De Wever était représentant titulaire au syndicat scolaire.

Melina PIQUERY est désignée comme représentante titulaire au syndicat scolaire.

Siegfried GLESSMER est désigné comme suppléant.

Délibération sur les travaux de la salle des fêtes

M. le Maire refait l'historique.

L'architecte avait présenté la version 5 lors de la précédente séance.

M. Enguehard a donné un avis sur le montant du devis jugeant son montant normal.

Toutefois, il manquait le chiffrage des huisseries.

L'architecte a corrigé le devis et a baissé le pourcentage de ses honoraires.

Il n'est donc pas nécessaire de lancer un MAPA pour la mission de conception / maîtrise d'œuvre.

Le projet est éligible à différents types de subvention.

La salle des fêtes pourrait être exploitée jusqu'à fin août 2025 avant l'exécution des travaux. Puis à l'issue des travaux, elle pourrait être réouverte en juillet 2026.

Le conseil délibère à l'unanimité des présents en faveur de la nouvelle estimation des travaux et études de la salle des fêtes pour un montant de 466 089.34 € TTC

Le conseil délibère à l'unanimité des présents en faveur de la signature du contrat de maîtrise d'œuvre avec l'architecte GAZEL pour un montant 39 350 HT.

Avis sur la demande d'autorisation environnementale pour la mise en place de trois éoliennes et de deux postes de livraison sur la commune de Bellengreville

Le conseil municipal est dans l'attente de données complémentaires avant de délibérer..

Adhésion de Blainville sur Orne au SDEC ENERGIE

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des présents donne un avis favorable à l'adhésion de Blainville sur Orne au SDEC ENERGIE.

Délibération infrastructure de charge pour voiture électrique ...

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2224-37, permettant le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L. 2224-31 du Code général des collectivités,

Vu les statuts du SDEC ENERGIE ratifié par arrêté inter-préfectoral en date du 27 décembre 2016 et notamment l'article 3.6 habilitant le SDEC ENERGIE à mettre en place et organiser, pour ceux de ses membres qui lui ont confié cette compétence, un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables et l'article 5-2 portant sur les modalités du transfert de cette compétence,

Vu la délibération du comité syndical du SDEC ENERGIE en date du 12 février 2016 portant sur le transfert et les conditions techniques et financières d'exercice de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques »,

Considérant que le SDEC ENERGIE a engagé un programme de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE), et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du territoire,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 5-2 des statuts du SDEC ENERGIE, le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » suppose les délibérations concordantes du comité syndical et de l'organe délibérant du membre ; que le SDEC ENERGIE a, par une délibération du 12 février 2016, approuvé le transfert de la compétence et conditionné la mise en œuvre de la compétence à l'approbation sans réserve, des conditions techniques, administratives et financières approuvées par le comité syndical du SDEC ENERGIE et annexées à la présente délibération

Le conseil municipal après en avoir délibéré à cinq voix pour contre une voix contre des présents approuve le transfert de compétence infrastructure de charge pour véhicule électrique...

- Approuve le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » au SDEC ENERGIE pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge, ce transfert étant effectif, en concordance avec les modalités prévues par la délibération du SDEC ENERGIE en date du 12 février 2016 ;

Affaires scolaires : conventions à renouveler

Le conseil délibère à l'unanimité des présents en faveur de la signature d'une convention avec la commune de Mery-Bissière (pour 1789€).

Le conseil délibère à l'unanimité des présents en faveur de la signature d'une convention avec l'OGEC de l'Institution Sainte Marie de Caen.

Le conseil délibère à l'unanimité des présents en faveur de la signature d'une convention avec la commune de Sannerville (1645 €).

Le conseil délibère à l'unanimité des présents en faveur de la signature d'une convention avec l'OGEC de l'école Sainte Marie d'Argences et avec l'OGEC de l'école Saint Jean Baptiste de Canteloup.

Délibération sur le rapport triennal d'artificialisation

M. le Maire fait la présentation du rapport triennal d'artificialisation.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des présents prend acte que 2.53 hectares ont été consommés entre 2021 et 2020 soit 0.253 par an et 0 hectares de ZAC dont 0 ont été comptabilisé dans CCF.

Délibération zones d'accélération

Le conseil délibère à l'unanimité des présents en faveur de la proposition des huit zones proposées par Henri LEHUGEUR :

Extension du cimetière : Ombrières à panneaux solaires

Parking salle des fêtes : Ombrières à panneaux solaires

2 stabulations : Ombrières à panneaux solaires

2 stabulations : méthanisation

La grande Ferme : panneaux solaires sur les bâtiments agricoles

Les haies le long du canal Oursin : biomasse.

Le conseil municipal approuve la transmission de la concertation publique à la Préfecture.

Délibération encaissement chèques voyage

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des présents autorise M. le Maire à encaisser les chèques de 95€.

- Accepte sans réserve les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » telles qu'adoptées par le Comité syndical du SDEC ENERGIE le 28 mars 2024 ;

-

Informations et questions diverses

PADD

Le Conseil Municipal a débattu des orientations générales du PADD (première édition de ce document) de la CDC dans le cadre de l'élaboration du PLUi, les grandes orientations que la communauté désire donner à son territoire. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité des présent, cette première présentation du PADD.

Les vœux du Maire sont prévus le vendredi 17 janvier 2025 à 19h.

Le repas des aînés est prévu le dimanche 19 janvier 2025 à midi.

Chemin de Calleville

Des câbles téléphoniques au niveau du chemin de Calleville sont pris dans des branchages et certains câbles risquent de tomber. Michel Bezout se charge de prendre contact avec une société d'élagage pour une campagne sur les arbres du domaine public.

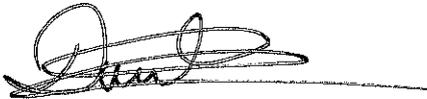
Aménagement de visibilité du carrefour de la rue de l'église

Les travaux de l'aménagement de visibilité du carrefour de la rue de l'église sont prévus en octobre 2024.

Henri LEHUGEUR



Audrey DUREL



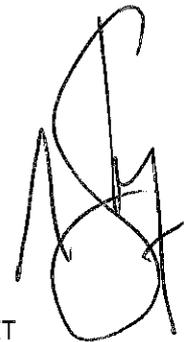
Michel BEZOUT



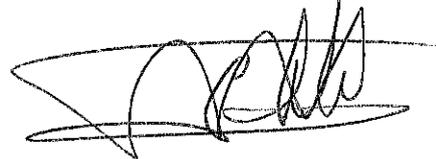
Yvon SALLES



Siegfried GLESMER



Nathalie DOUCHET



Clôture de la réunion à 22 h 10